

III. Voici un fait annoncé dans les nouvelles de la Cour. » Depuis l'expulsion des Maures en 1610, où le Roi Philippe III. on chassa jusqu'à huit cens cinquante mille, en avoit crû qu'il ne restoit dans le Royaume d'autres descendans de cette malheureuse Nation, que la postérité de ceux qui, sous le règne de *Ferdinand-le-Catholique*, avoit fait profession de la Religion Chrétienne. L'événement vient de prouver le contraire. On a découvert, avec le plus grand étonnement, qu'il se trouve encore un grand nombre de Maures en *Espagne*, particulièrement dans la *Vieille-Castille*, dans la *Manche*, dans la *Sierra Morena* & dans l'*Andalousie*; que la plûpart professoient en secret toutes les erreurs du Mahoméanisme, & que si parmi eux, il y en avoit qui parussent exercer le culte des Chrétiens, ce n'étoit qu'extérieurement & sans qu'ils cessassent d'être aussi Mahométans que les autres. Comme ces infidèles, non-contens de se refuser aux lumieres du Christianisme, méprisent les Chrétiens, les haïssent, & ont pour principe de tâcher à leur nuire, le Conseil du Roi a songé aux moyens les plus propres d'en délivrer ce Royaume. Pour le faire en même-tems avec utilité, il a été résolu de transporter en *Amérique* & d'y employer au travail des mines, tous les Maures qui se trouveront dans l'étendue de l'*Espagne*, ensuite de la recherche générale que la Cour a donné ordre d'y en faire. A juger de leur nombre par les premières indications qu'on a reçues, il y a lieu de croire qu'il monte encore à près de trente mille.

IV. Conformément à une résolution que le Roi